

DR CHOLLET

Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je donne lecture des pouvoirs

- de M. DOURNEAU à M. ORENSTEIN, Conseiller Municipal
- de M. VEYRET à Mme PITOUS, Conseillère Municipale
- de M. CONSTANS à M. RAUNIER, Adjoint au Maire
- de M. FOURGEAUD à M. MAZIERE, Conseiller Municipal
- de M. PINASSEAU à M. ROBERT, Conseiller Municipal
- de M. DELAGE à M. LATOUR Conseiller Municipal
- de Mme VOGIN au Dr ROY, Adjoint au Maire
- de M. MARIOTTI au Dr CHOLLET, Maire

Je pense que vous êtes tous informés du décès de la mère de M. Veyret. Je lui ai adressé en mon nom personnel et en votre nom à tous un message de vive sympathie, que nous renouvelons aujourd'hui en séance publique.

Le secrétaire de séance est M. ROBERT.

Mes Chers Collègues,

Nous entrons dans le vif du sujet en vous remerciant d'avoir honoré cette séance supplémentaire du Conseil municipal, qui est motivée par les impératifs de la programmation théâtrale du Théâtre Ducourneau. L'expérience positive de l'année dernière dans le domaine du théâtre nous amène à essayer de poursuivre dans ce sens, en respectant scrupuleusement les règles de l'appel d'offre.

Mme FRANCOIS-PONCET, voulez-vous présenter ce rapport ?

N° 01 - THEATRE MUNICIPAL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PROGRAMMATION

Mme FRANCOIS-PONCET, Adjoint au Maire

Mes chers collègues,

Par délibération du 13 décembre 1999, le Conseil municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour la programmation de trois saisons théâtrales à compter de la saison 2000/2001.

La procédure suivie a été celle prévue par les articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

En application de ces dispositions, chaque conseiller municipal a reçu quinze jours avant la séance du conseil le rapport de la commission de délégation présentant notamment l'analyse des propositions des entreprises admises à présenter une offre, le rapport du maire précisant les motifs de son choix et le projet

de contrat de délégation . Tous ces documents sont annexés à la présente délibération.

En conclusion de ce rapport, il est proposé de choisir GRL Productions pour la programmation des trois prochaines saisons culturelles.

Dr CHOLLET

Je vous remercie. Qui souhaite prendre la parole sur ce rapport ?

M. BEDOURET

Je voudrais intervenir tout d'abord, sur la question de l'appel d'offres. Je ne sais pas si cela est légal ou pas, mais je trouve ennuyeux que l'on réévalue l'apport de la Ville après l'ouverture des plis.

Sur la durée du contrat, je trouve que la durée de 3 ans est trop longue. En effet, vous prévoyez dans le contrat qui va être signé avec la Compagnie des Baladins de l'Agenais des clauses de rupture de contrat, ainsi qu'une réévaluation annuelle sur le service fourni. Je sais qu'il y a des impératifs et des contraintes, mais je trouve dommage de ne pas pouvoir reconduire ce contrat tous les ans, d'autant plus que l'équipe municipale va changer dans un an.

Concernant le budget prévisionnel, à la fois le prévisionnel des recettes et l'estimation sur le bénéfice net prévisionnel. Car vous avez prévu dans le contrat, en cas de rupture, des indemnités à verser à GRL basées sur le bénéfice net prévisionnel. Or j'ai pu constater en commission, avant le rapport de synthèse, que le budget prévisionnel comporte quelques erreurs car il est basé sur 25 représentations alors qu'il vaudrait le baser sur le nombre de spectacles que vous avez exigé de G.R.L. et sur le nombre de représentations. Je constate qu'il a subi d'importantes modifications, même si l'on se retrouve à la fin, avec seulement 30 000 F de supplément. Au plan de la communication, le montant est passé de 350 000 à 250 000 F : les négociations avec le Maire ont du être ardues sur ce point.

Au niveau de la SACEM et des achats de spectacles, il y a eu également des modifications. Sur la question de la gestion, deux lignes budgétaires ont été oubliées : les frais de billetterie sur recettes et l'encadrement. C'est plutôt ennuyeux.

Sur la question de la TVA, il faudrait vérifier si certaines choses ne passent pas à 2,10 % alors que tout est prévu à 5,5 %.

Enfin et surtout, il manque le prévisionnel de recettes, et cela m'ennuie énormément. Car toutes les associations qui demandent des subventions à la Région et au Département doivent présenter un prévisionnel des recettes. Cela m'ennuie beaucoup de ne pas l'avoir eu au moment de l'examen de la commission.

J'ai déjà cité la confusion qui règne, au niveau du prévisionnel, sur le rapport entre représentations et spectacles car avant le premier rapport de synthèse, les Baladins

ne proposaient que 20 spectacles. Des négociations ont dû avoir lieu pour que les Baladins acceptent aujourd'hui 25 spectacles.

J'interviendrai également sur les changements de programmation. J'ai vu en commission une simulation de programmation, un rapport de présentation et enfin un rapport de synthèse aujourd'hui. J'ai pu constater que le contenu de la programmation change considérablement. Je conçois que l'on ne peut pas tout définir au départ et avoir toutes les réponses sur les tournées. Mais je suis quand même inquiet de l'effet d'annonce qui a été réalisé dans la simulation, pour appâter les personnes.

J'en terminerai sur la mise à disposition de personnel supplémentaire.

M. ORENSTEIN

Je voudrais intervenir sur la programmation. Le choix est bien sûr subjectif. Mais il me semble que de grandes options ont été oubliées -et cela est dit dans le rapport-, notamment au niveau de la danse, de la poésie et des œuvres symphoniques. En effet, nous nous trouvons entre Bordeaux et Toulouse, et aucun orchestre symphonique n'a été programmé. De plus, avec la création de l'opéra Ste Foy, il y avait peut être là l'occasion de rebondir sur cette œuvre qui doit créer à Agen un moment magique.

M. DIONIS du SEJOUR

J'ai étudié ce dossier avec soin. Et, plutôt que le détail de la saison prochaine, ce qui m'a le plus intéressé est le projet culturel qui se trouve derrière.

Je trouve que le projet culturel qui nous est proposé est très intéressant, notamment dans sa diversité : 1/3 provenant de troupes connues nationalement, 1/3 de représentations produites par la troupe des Baladins, et 1/3 réservé aux autres disciplines.

Ce projet est intéressant d'abord parce qu'il répond à une des inquiétudes de Maurice Orenstein : je crois que la place est faite aux autres disciplines, en tout cas je l'ai lu comme cela dans le rapport qui nous a été donné. Ensuite, je trouve intéressant l'équilibre entre des spectacles de renommée nationale qui garantissent une saison culturelle de bonne qualité et ce qui est produit sur place. Car "sur place", cela peut avoir une dimension école de théâtre, cela peut créer un lien spécial entre la Ville et les artistes, cela veut dire qu'il peut y avoir des événements en dehors du théâtre -et c'est tout le projet culturel développé par Mme Francois-Poncet pendant 5 ans-. On se donne les moyens qu'il ait une réalité.

Au niveau du cadrage administratif, je trouve le dossier rassurant. L'engagement financier de la Ville est très clair, puisqu'elle est engagée forfaitairement au niveau d'un plafond de dépenses à hauteur de 1090 KF.

Ensuite, une durée raisonnable de 3 ans donne aux gens qui viennent le temps de s'approprier l'outil, et leur permet d'être en symbiose avec l'équipe du théâtre.

Dernier point, le lien fait avec les autres pôles d'excellence de la Ville, par une mise à disposition du théâtre pour Debauche, pour l'oratorio, pour Polyphonia. Sans entrer dans le détail du budget prévisionnel -comme l'a fait Alain Bédouret-, j'ai vraiment trouvé le projet culturel très intéressant.

Mme FRANCOIS-PONCET

Merci, M. le Maire. Je voudrais répondre d'abord à M. Bédouret d'abord sur le montant. Naturellement, on peut trouver que 1 090 000 F c'est plus qu'un million. Mais je voudrais lui dire que, lorsque l'on connaît un peu le théâtre, on s'aperçoit que le montant de la subvention que nous avons proposé dans la délégation de service public est un montant faible. Et il est reconnu faible par tous les gens de la profession. Il est celui de la Ville d'Agen qui s'est déjà engagée culturellement dans beaucoup d'autres secteurs. Et nous ne pouvions pas faire plus. Mais il reste un montant faible qui explique le petit nombre de personnes qui se sont manifestées puisque nous faisons un appel d'offres à dimension européenne. Nous n'avons donc reçu que 6 réponses, parmi lesquelles 3 compagnies n'étaient pas capables, en fait, de présenter les budgets des années précédentes ou n'étaient pas en règle avec le fisc.. Nous avons eu un tourneur -qui était le tourneur de Muriel Robin- avec tous les problèmes que cela aurait pu nous poser. Il restait donc la Compagnie Doussaint et GRL Production.

Ce qui prouve que ce que nous propositions était relativement peu attractif comme montant. C'est d'ailleurs normal, j'en dirai un mot tout à l'heure.

Concernant la durée, il faut être sérieux. On ne donne pas une délégation de service public pour un an mais pour 3 ans. Car personne ne l'accepterait pour un an. Il s'agit de privés qui prennent des risques importants, dans un domaine particulier qui n'est pas un domaine de marchandises.

Imaginez que nous ayons cette programmation et tout à coup un mois de grève ou de problème grave en France. Il n'y aurait plus personne dans le théâtre. Ce serait la compagnie qui supporterait toutes les conséquences de la chose. Il est donc tout à fait normal, qu'en compensation des risques, la durée soit assurée.

Sur les plans de la gestion et de la TVA, je laisse à d'autres, plus compétents que moi, le soin de répondre. Car dans ces domaines, je n'ai pas de grandes notions

Mais sur les prévisionnels de recettes, je répondrai qu'à partir du moment où nous avons un théâtre où l'on fait du service public, où nous aurons des spectacles de Marie Laforêt et Suzanne Flon à 120 F la place, -ce que nous considérons être un prix maximum si nous voulons que le plus de public possible puisse y accéder-, nous savons qu'il est très difficile de faire un prévisionnel de recettes, et que ces recettes ne seront pas très élevées.

Je ne crois pas que ce soit une bonne idée, dans une ville comme Agen, de dire que parce que l'on met en délégation de service public, on ne le met que dans un domaine commercial, c'est à dire que l'on permettrait à la Compagnie de fixer elle-même les prix qu'elle désire. Nous n'avons pas voulu que ce soit le cas. Car nous avons toujours mené une politique culturelle différente sur Agen, et nous avons

voulu qu'il en soit de même dans cette délégation de service public, qui je le rappelle, nous a été demandée par M. le Préfet. Nous ne sommes pas allés volontairement vers une délégation de service public, elle nous a été demandée par M. le Préfet de manière, M.Pouzelgues- tout à fait comminatoire. Nous ne pouvions pas la refuser.

Quant aux changements de programmation, depuis 12 ans que je suis dans ce métier, je mesure à quel point il est difficile d'attirer des spectacles intéressants sur Agen qui demeure une ville moyenne peu attractive pour de grands spectacles, car ils craignent de n'avoir que peu de retentissement. C'est pourquoi les négociations sont -on peut le dire- de "marchands de tapis". Elles sont difficiles et je me suis aperçue depuis 12 ans que les changements de programme provoquaient des retentissements très forts.

Et c'est pourquoi nous avons demandé la réunion de ce conseil, afin d'obtenir enfin des signatures de contrats. Car tant que les papiers ne sont pas signés, tout peut encore se passer.

Je voudrais répondre à M. Orenstein. Effectivement, lorsque l'on regarde la programmation, on voit que l'on ne fait pas tout. Et c'est parce que, justement, nous faisons des choses qui sont des réponses aux attentes du public. Car nous savons très bien aujourd'hui que sur la poésie comme sur la danse -sur lesquelles nous allons faire des actions-, la réponse est très moyenne. Nous l'avons essayé au cours de l'année passée pour la musique classique : lorsque l'on ne remplit pas le théâtre à plus de 150 personnes parce que le public ne vient pas, au moment de la délégation de service public, nous ne pouvons pas obliger une Compagnie à faire venir des orchestres symphoniques car cela coûterait extrêmement cher et grèverait le budget : ce serait en complète contradiction avec le 1,09 Million de subvention qui leur est attribué. On peut, dans l'absolu, rêver de faire une grande année symphonique à Agen. Mais ce n'est pas imaginable de la faire avec les moyens que nous donnons aux Baladins.

Enfin j'ajouterai que lorsque nous faisons une programmation culturelle, nous la faisons en respectant les goûts et les attentes du public d'Agen. Nous avons analysé les résultats de cette année : nous avons eu 16 300 personnes au théâtre dont 13 500 places payantes, puisque les jeunes étudiants et scolaires ne paient pas.

Et nous avons constaté deux choses :

Une grande proximité avec 32 % des personnes provenant de la ville d'Agen elle-même. Cela représente en fait environ 10 % des foyers car les personnes viennent en famille. 17 % de personnes en plus qui viennent de l'agglomération, et 20 % qui viennent de l'arrondissement d'Agen, soit 70 % qui viennent de la proximité. Viennent s'ajouter 9 % des personnes provenant de Villeneuve, et 7 % de Nérac et 7 % de Marmande. C'est donc bien les habitants d'Agen et ceux de la communauté d'agglomération qui remplissent le théâtre d'Agen.

Je voudrais à ce sujet interpeller la communauté d'agglomération. Car compte tenu du fait que nous portons toutes les structures culturelles, nous sommes les seuls dans la communauté à avoir un budget significatif en matière culturelle, puisqu'il est d'environ 9 à 10 % du budget de la Ville d'Agen. Et nous sommes obligés de limiter nos budgets car ils ne sont pas exponentiels.

Et l'on voit à quel point vivent nos lieux culturels, non pas parce qu'ils sont des bâtisses mais parce qu'ils ont à leur tête des équipes compétentes, reconnues à l'extérieur, et qui ont un réel engagement dans la ville. Ce sont elles qui font vivre ces lieux. Et au théâtre, c'est vraiment l'équipe du théâtre qui fait vivre le théâtre d'Agen..

On peut donc s'interroger sur la possibilité de recevoir des aides extérieures pour permettre à cette programmation de faire un vrai bond en avant. Car il est sûr que, passer à 1,5 Millions de francs de subventions, nous pourrions avoir une autre programmation.

D'autant plus que, pour répondre à Jean Dionis que je remercie de son intervention, nous avons demandé aux délégataires de laisser une place importante aux associations culturelles du Lot et Garonne. Or c'est parfois un mauvais coup à faire,

car au contraire, il y a surtout une demande de spectacles extérieurs au département -au fond nous avons envie de vivre un peu au rythme de la vie nationale-. C'est donc une demande difficile.

Et dans cette délégation de service public, les associations locales sont très bien servies. Et je remercie Jean de l'avoir remarqué, car c'est important, aussi bien David Buatois que l'Oratorio et que Jean François Gardeil qui se félicite de cette collaboration. En effet, on s'aperçoit que le fait d'avoir une compagnie qui appartient aux réseaux nationaux permet à nos troupes locales d'avoir un accès à ces réseaux nationaux. Ce que nous avons beaucoup de mal à faire au niveau d'Agen.

M. POUZELGUES

M. le Maire, je ferai quelques remarques. Les premières touchent à ma profession : il est vrai que, comme l'a dit Alain Bédouret, les fins anticipés et les différences ne sont pas équilibrées.

Que se passe t-il, Mme Francois-Poncet, lors de la mise en demeure ? Quelles sont les conséquences ?

Que se passe t-il si le contrat est résilié par le délégataire, pour une autre raison que sa mauvaise volonté, ou pour liquidation financière ou insolvabilité notoire ? Que se passe t-il si le délégataire a des problèmes tels qu'il est contraint de supprimer 2, 3 ou 4 spectacles par sa faute. A t-on prévu quelque choses de remplacement ?

Je voudrais donc avoir des réponses sur la manière dont le délégataire peut mettre fin au contrat et ce qu'on lui doit dans le cas où ce serait sa faute.

Au plan plus général, il est vrai qu'Agen a la quasi totalité des moyens culturels. Et je conforte votre appel à l'agglomération. Je suis surpris du peu de moyens que peut consacrer le délégataire à la publicité et aux démarches commerciales : 300 000 Francs me paraissent très peu. J'estime que le bassin d'attraction d'un théâtre tel que celui d'Agen n'est pas seulement la communauté d'agglomération mais bien au-delà. Mais c'est encore insuffisant. Et donc n'y a t-il pas un problème de programmation, car les gens viennent au théâtre quand on leur donne envie d'y aller, qu'on le leur fait savoir.

D'autre part, la délégation de service public que nous votons ce soir fait-elle obstacle à la venue d'autres troupes locales -apparemment non-, mais aux autres troupes extérieures ? Cette programmation qui nous est soumise ce soir est-elle un plancher, donnant à d'autres troupes extérieures la possibilité de s'intégrer dans une programmation supplémentaire ?

Autre remarque -toujours la même- concerne les Baladins. Je ne suis pas un fanatique de télévision ni de M. Foucault. Mais des personnes qui regardent les émissions de Foucault avec la compagnie Roger Louret, savent que je suis élu d'Agen. Et chaque fois, je reçois des coups de fil disant "*on n'a encore pas parlé d'Agen*". Pourquoi ne pas demander à M.Louret qu'il fasse un signe gentil à la

commune qui le subventionne, chaque fois qu'il passe à une audience nationale télévisuelle ?

Enfin je n'ai pas vu de programmation en juin, juillet, août et septembre. Mais je crois que j'ai compris : le contrat commence en octobre et se poursuit jusqu'en avril.

M. BEDOURET

Je voudrais revenir sur les risques pris par la Compagnie GRL. J'ai fait un montage des dépenses et des recettes, et je m'aperçois que les risques de GRL ne sont pas si importants que cela. Avec la subvention de 1 090 000 F de la ville, plus les personnels temporaires d'accueil, de contrôle, etc -que nous avons voté en annexe de la délibération de décembre 1999 dans la limite de 320 000 F- ajoutés à la mise à disposition du théâtre.. Je ne pense pas que la compagnie prenne de gros risques.

Quand on sait que l'évaluation des recettes sur la saison 1998-1999 était à 509 880 F, je pense que GRL ne prend pas des risques extraordinaires -même en cas de grandes grèves illimitées-.

Dr CHOLLET

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération, je crois que vous êtes obligé de prendre la parole.

M. ANGOTTI

La communauté d'agglomération prend de plus en plus de place dans l'esprit des gens de la communauté, et j'en suis ravi.

Mais je voudrais rappeler que nous sommes passés en 4 ou 5 ans d'un district à une Communauté d'agglomération, que les choses se font assez rapidement à mon sens -même si je voudrais qu'elles se fassent plus vite-.

Je pense que le prochain débat des élections municipales portera beaucoup sur la communauté d'agglomération et sur ce qu'elle doit faire et ne pas faire. Je pense que les choses devraient se décider à ce moment-là, et que le prochain mandat devrait voir la communauté participer davantage à tous les projets culturels. Il est vrai que, personnellement, j'adore mettre des pierres l'une sur l'autre. Mais si je pouvais faire un peu plus de culture, cela me plairait du moins intellectuellement. Mais pour l'instant, je ne peux pas.

Dr CHOLLET

Mme Francois-Poncet, vous répondez à MM. Pouzelgues et Bédouret ?

Mme FRANCOIS-PONCET

Je voudrais d'abord répondre au Président de la C.A.A. pour lui dire que ce n'est pas du tout une attaque, mais une suggestion : on pose simplement un petit caillou car on a tendance à penser que ce sont les lieux qui font les projets, ce sont les équipes qui dirigent ces lieux et les animent et permettent ainsi une politique culturelle. Il faut savoir aider, à un moment donné, des lieux qui sont portés par des équipes.

Pour répondre à M. Pouzelgues, un état de conflit peut se régler au tribunal administratif, cela est prévu dans le contrat. Mais à partir du moment où une partie n'est plus satisfaite, nous entrons dans un litige et nous devons trouver le moyen de régler ce litige. A **un** moment donnée, la Ville d'Agen ne pourrait pas accepter que GRL ampute la programmation de la moitié des spectacles promis. Ils se sont engagés sur 25 spectacles. Mais il peut arriver qu'un spectacle ne puisse avoir lieu : je connais assez le milieu du théâtre pour savoir qu'il peut y avoir une défection de troupe, car je me souviens d'être venue sur cette scène pour la première fois pour annoncer qu'un grand artiste qui devait venir s'était décommandé à 2 heures de l'après-midi et pour dire à une salle entière qu'il ne venait pas et que nous avions trouvé un remplaçant, qui avait d'ailleurs fait un miracle ce soir-là. Cela arrive. Mais si nous devons aller jusqu'au litige, il y a suffisamment, en France, d'organisations capables de régler ce litige devant des gens compétents.

Sur le problème de la communication, je vous dirais que l'intérêt de prendre GRL Productions est que GRL est fortement impliqué dans sa réussite dans l'agglomération agenaise. Ils sont impliqués dans un projet qui les concernent personnellement -je dirais même sentimentalement-. Car ils ont à prouver ce que cette compagnie qui est née à Monclar peut faire.

Et je reviendrai sur Foucault pour vous demander pourquoi vous voudriez que les Baladins qui étaient installés à Monclar se mettent tout à coup à parler d'Agen. Cette année est une année d'essai avec une convention. Il n'y avait pas de raison de mélanger forcément les deux choses. Je suis persuadée que tout le monde sait, aujourd'hui, ce que représente la Compagnie Roger Louret. Et ce n'est pas avec la Compagnie Roger Louret mais avec GRL Productions que nous signons. Je crois qu'il faut apprendre à ne pas tout mélanger.

Il est indiscutable aujourd'hui que le fait de prendre GRL Production, et de prendre Guy Louret et Nicolas Briançon pour s'occuper de notre programmation a, sur le sol français, une véritable résonance. Nicolas Briançon est l'homme dont on parle à Paris, et lorsque l'on dit à quelqu'un que Nicolas Briançon va nous aider dans la programmation, rien que cela est un véritable laisser-passer.

Quant à la programmation, nous l'avons prévu d'octobre à avril car l'été, le théâtre est inutilisable car il y fait trop chaud : il faudrait le climatiser. Et en mars et juin, le théâtre est pris quasiment tous les jours pour les écoles et les associations. Et c'est pourquoi nous avons au théâtre une équipe très forte, composée de 6 personnes, car nous avons besoin d'un théâtre ouvert presque toute l'année.

Pour répondre à M. Bédouret, je dirais que lorsque l'on n'est pas entré dans le monde culturel, on ne peut pas savoir à quel point les risques financiers sont graves.

Car il ne faut pas croire que parce qu'un spectacle est bon, forcément le public accourt.

A travers la France, aujourd'hui, beaucoup de villes abandonnent leur politique théâtrale -ce que nous n'avons pas voulu faire à Agen-. Nous avons voulu qu'il y ait une véritable politique théâtrale.

Le tourneur qui s'est présenté avait la responsabilité politique de la politique théâtrale de plusieurs villes. Il signent avec plusieurs villes, bénéficient de toutes les subventions et font des politiques de tournées. Voilà ce qui se répand de plus en plus en France car assumer une politique théâtrale, quand elle n'est ni une scène nationale ni un centre dramatique, au fond c'est très courageux. Mais je crois que le public d'Agen attend, aujourd'hui, que nous ayons, comme le public de Villeneuve, une véritable programmation.

M. BEDOURET

Une remarque sur la façon dont on monte les dossiers -j'avais fait la même remarque quand il s'agissait de verser des aides au SUA-. Je préférerais que la Municipalité donne de l'argent à GRL Production, et que cette dernière assume, ensuite, toutes ses charges. Alors qu'aujourd'hui, c'est un peu flou notamment sur les mises à disposition.

Car en France, aujourd'hui, les dossiers sont montés en estimant tous les coûts et en les affichant lisiblement. Alors que dans le cas présent, une subvention est versée, à laquelle s'ajoutent une aide supplémentaire de 320 000 F pour la mise à disposition de personnel, et la mise à disposition du théâtre. Ce n'est pas lisible pour permettre de mesurer les risques financiers et l'autofinancement.

Lorsque les associations présentent des dossiers à la Région, il leur est demandé la part d'autofinancement et l'affichage de tous les coûts.

Dr CHOLLET

Nous vous répondrons sur tous les points. Mais ne nous faites pas croire que vous êtes un esprit simpliste, car le problème est plus compliqué que cela.

M. POUZELGUES

Pourquoi cette remarque concernant la Compagnie Roger Louret ? Simplement parce que cela fait 5 ans que je vote des subventions pour eux.

Deuxième point, nous nous sommes mal compris parce que je me suis mal exprimé. Ma question était : *"Dans une situation de conflit, si nous sommes obligés de verser des indemnités -notamment de bénéfice net prévisionnel si la Ville rompt le contrat- pourquoi alors, ne prévoit-on pas le versement d'une indemnité par la Compagnie*

pour le cas où ce serait elle qui romprait le contrat ?" Ce versement d'indemnité permettrait de trouver un remplaçant.

Mme FRANCOIS-PONCET

Vous avez peut-être raison, M. Pouzelgues. La seule chose est que ce nous demandons à Guy Louret et Nicolas Briançon -ainsi qu'à Bruno Rapin qui a la direction du théâtre-, c'est de prendre un très grand engagement dans la politique d'Agen.

Nous leur demandons un engagement auprès des scolaires, des gens des cités, pour toute une série de choses. Et cela n'est pas écrit dans le contrat, je le dis aussi pour M. Bédouret. Et tout cela fait que la politique culturelle n'est pas une politique commerciale. Nous avons refusé de considérer que le théâtre était une offre commerciale qui attendait une réponse commerciale.

Au fond, nous sommes dans le domaine du service public. Et nous cherchons comment le théâtre et GRL Productions vont servir ce service public, en créant de véritables passerelles et un véritable climat humain harmonieux. Cela est très difficile et dépasse largement ce qui est écrit dans ce document qui est sous vos yeux.

A Agen, nous avons commencé à créer ces passerelles sur tous nos lieux culturels. Elles ne sont pas parfaites. Mais toutes nos structures travaillent la main dans la main -et notamment avec l'Education nationale- pour un résultat qui ne peut pas être évalué financièrement.

Il faut vraiment séparer la gestion purement commerciale. Lorsque l'on dit à une association : *"Je vous donne tout, et maintenant débrouillez-vous"*, comment voulez vous ensuite exiger d'eux ou leur demander qu'ils prennent en charge ces problèmes auxquels nous serons tous confrontés quotidiennement, quel que soit le bord où nous soyons et quel qu'élus que nous soyons.

Par conséquent, que le théâtre d'Agen soit le théâtre de tous les agenais : c'est la demande que nous avons faite à GRL Productions, et je crois qu'ils l'ont entendue.

M. POUZELGUES

J'ai envie, Madame, de vous dire "ma chère consœur", car vous plaidez fort bien. Mais vous ne répondez pas au point précis sur les termes de cette délégation de service public. Je me demande même si le Préfet ne pourrait pas la refuser du fait de l'inégalité des engagements.

Dr CHOLLET

Nous avons verrouillé, sur le fond, un certain nombre de choses. Et s'il est vrai que la Compagnie Roger Louret ne vient pas pour perdre de l'argent, je ne crois pas qu'elle fasse fortune avec ce que nous lui donnons.

Et je voudrais rassurer M. Bédouret et lui dire que nous n'avons pas l'intention de privatiser le théâtre. Le personnel du théâtre restera un personnel municipal.

M. BEDOURET

Il faut annuler la délibération de décembre 1999 puisque c'est la délibération d'aujourd'hui qui compte.

Dr CHOLLET

Ces 30 000 F sont liés à un transfert qui va dans l'esprit de ce que vous voulez. Il y avait un certain nombre de petites prises en charge par la Mairie : nous avons préféré que ces prises en charges soient réservées au concessionnaire et que l'on arrondisse en contrepartie les montants attribués.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES ET 7 ABSTENTIONS
(MM. FOURGEAUD, MAZIERE, ORENSTEIN, DOURNEAU, Mme PITOUS,
MM. BEDOURET et VEYRET)

1/- DESIGNE GRL Productions comme délégataire

2/- APPROUVE le contrat de délégation de service public pour les trois prochaines saisons culturelles au Théâtre municipal avec GRL Productions avec un terme fixé au 30 avril 2003

3/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et ses annexes.

Dr CHOLLET

Le rapport est adopté. Et je voudrais faire une communication complémentaire, et nous féliciter -même s'il y a des réserves compréhensibles de l'opposition de gauche- d'avoir pris acte du savoir-faire, de la compétence, de l'intuition, de la connaissance de nos mentalités de la Compagnie GRL Productions pour satisfaire une politique culturelle ambitieuse que nous voulons développer.

Mais je voudrais faire une mise au point et lancer un appel. Je les ai écrites pour que la retranscription ne transforme pas ce que je voulais dire.

La mise au point est que la délégation de service public accordée aux Baladins constitue un contrat, mais n'apporte pas une exclusivité dans ce qui fait l'activité culturelle de la Ville en matière de théâtre. Toutes les formes d'expression théâtrale autour du théâtre municipal doivent être respectées et soutenues.

Et comme la presse régionale a rendu compte des difficultés financières et des tracasseries que vit la Compagnie Debauche, je voulais en dire un mot puisque nous parlons théâtre ce soir. Nous savons tous que ces difficultés sont récurrentes malgré les efforts des uns et des autres. Mais nous devons continuer à faire ce que nous pouvons pour que la Compagnie Debauche puisse exprimer son talent à Agen. Nous mesurons tous que Pierre Debauche est une personnalité à l'audience nationale ; sa personnalité est quelque fois altière et peut en irriter certain, mais son apport est considérable. Nous avons la chance avec lui de revoir nos classiques, souvent avec humour, et son travail complète bien ce qui se fait ici.

Je voudrais aussi dire le concernant que 60 jeunes vivent à Agen autour de lui, soit l'équivalent de 2 ou 3 classes de BTS ou d'une première année de cycle universitaire. Vous connaissez ces jeunes : ils sont particulièrement attachants car ils risquent tout, ils vivent de rien, pour tenter de faire surgir en eux -grâce à Pierre Debauche- cette étincelle qui leur fera, dans ce métier très difficile, passer la rampe.

Il faut donc que ce soir, après ce bon débat autour de ce dossier, nous restions très vigilants sur ce qui fait notre richesse culturelle. Comme pour le rugby, nous évoluons dans une catégorie supérieure au standing d'une ville moyenne. Et nous devons cela à notre jeunesse, à notre nouvelle dimension universitaire et aux nouvelles populations qui arrivent sur Agen, et qui vont nous enrichir par leur apport personnel et leur activité professionnelle.

C'est pourquoi devant vous, publiquement, fort de la compréhension et du soutien éclairé de notre Préfet et des Préfets précédents, fort du soutien des collectivités sœurs, je supplie l'administration départementale chargée d'appliquer la loi commune de tenir compte de ces fragilités et de ces arguments immatériels.

Pour résister à l'attraction quelquefois mutilante des grandes métropoles, pour jouer pleinement son rôle dans le maillage de l'espace rural, la ville doit mener des actions d'avant-garde, avec des moyens limités, en sollicitant comme nous le faisons souvent le partenariat ou le sponsoring. Tout cela exige compréhension et soutien aussi grand que possible.

C'est pourquoi, mes Chers Collègues, je souhaite que tous ensemble, après cette délibération, nous continuions notre engagement pour cultiver nos richesses culturelles locales afin de leur permettre de se développer dans toutes les formes d'expression. Je crois que c'est là une très grande réussite de la vie culturelle agenaise.

Vous voulez intervenir, M. Bédouret ?

M. BEDOURET

Je voulais simplement rappeler qu'à l'examen des propositions des différentes compagnies qui étaient candidates à l'appel d'offre d'Agen, certaines personnes ont été refusées pour les mêmes motifs administratifs qui entravent la vie de M. Debauche, notamment les problèmes avec l'URSAFF. J'étais à cette commission. J'aime bien ce que fait M. Debauche mais j'ai du mal à comprendre votre propos.

Dr CHOLLET

Je parle de quelqu'un qui fait partie des nôtres, qui est agenais. Ceux qui viennent de l'extérieur sont extérieurs.

On sollicite une attention particulière pour ceux qui sont chez nous, avec tous les moratoires possibles et dans le respect de la loi. C'est tout.

Mme FRANCOIS-PONCET

Je voudrais rappeler à M. Bédouret que nous étions en délégation de service public, avec, autour de la table, des personnes qui ne sont pas des politiques et qui ont prononcé l'irrecevabilité de ces compagnies. Nous ne sommes donc pas du tout dans le même domaine.

Dr CHOLLET

Passons au deuxième rapport.

N° 02 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Mme MAIOROFF, Adjoint au Maire

Mes chers collègues,

Le Comité d'animation de la cité de Rodrigues organise les samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet 2000 la traditionnelle fête de ce quartier.

Cet événement annuel constitue un moment fort pour les habitants de la cité et favorise une vie sociale de qualité.

Afin d'aider le Comité d'animation à mener à bien sa mission, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 6 KF (915 euros).

M. ORENSTEIN

M. le Maire, nous allons voter bien entendu cette subvention. Mais je voudrais vous exprimer tout d'abord mon trouble concernant cette délibération.

La première raison est la rapidité avec laquelle vous faites voter exceptionnellement une subvention pour Rodrigues.

La deuxième est que cette subvention par rapport à l'année dernière, augmente de 50 %.

La troisième est que le comité a totalement démissionné : de 11 membres, il en reste 2. De plus vous donnez cette subvention à un nouveau comité qui a déposé ses statuts il y a 48 heures et qui vient d'ouvrir il y a 24 heures un compte en banque. Or vous étiez très sourcilleux, à Montanou, sur une association gérée par une famille, ce qui est aussi le cas pour cette association de Rodrigues, et cela ne semble pas vous rendre sourcilleux. Je me demande donc s'il n'y a pas derrière tout cela des arrière-pensées.

Dr MAUROUX

Je laisserai répondre le Maire sur le problème des familles auxquelles on donne des subventions. Mais pour ce qui est de Rodrigues, la situation est claire.

Il y avait jusque là une association à laquelle nous donnions chaque année une subvention de 4 000 F qui était abondée d'autant par l'Etat pour 4 000 F dans le cadre d'une convention que nous avons passée avec l'Etat. Ce comité qui était donc subventionné à hauteur de 8000 F a démissionné. Ce qui nous a amené à réserver cette subvention de 4000 F.

Il se trouve qu'un nouveau comité s'est mis en place à Rodrigues sur lequel il est prématuré de porter un jugement et nous espérons qu'il remplira ses fonctions et que la fête de Rodrigues aura lieu et sera une belle fête.

Ceci dit, nous augmentons la subvention de 2 000 F afin de pallier à la probable défaillance des 4 000 F qui venaient de l'Etat, et pour lesquels, dans le contrat de ville, nous n'avons pas encore de réponse. Nous avons donc passé la subvention de 4 000 F à 6 000 F pour ces raisons.

Dr CHOLLET

C'est moi, M. Orenstein, qui m'inquiète des arrière-pensées qui vous habitent perpétuellement.

Ce quartier a subi des tensions importantes, il a failli y avoir mort d'homme. Nous avons essayé de gérer cette situation avec l'amicale des locataires qui nous a beaucoup aidé.

Actuellement, est né un tissu associatif nouveau. Que vaut-il ? Je n'en sais rien. Je ne sais pas qui ils sont ni pour qui ils votent. Mais notre rôle est de l'aider, avec bien entendu toute la vigilance que vous demandez. Et s'il y avait anguille sous roche, vous sauriez nous le dire. Mais croyez-moi, nous saurions aussi le voir.

M. MAZIERE

Ce sujet m'amène à vous parler, M. le Maire, du problème du soutien des associations, et plus particulièrement aux associations dans les cités de la ville.

J'étais présent lors de la création du Comité des fêtes de Rodrigues et de l'association sportive de Rodrigues, ainsi que d'un certain nombre d'autres associations. Si je fais le bilan, je constate la disparition de l'association de l'amicale laïque basket sur les quartiers Tapie-Rodrigues, du club de football où une fusion a été préconisée avec Montanou pour faire l'Agen FC, ce qui était une aberration car s'il y avait à l'époque 150 licenciés de chaque côté, il n'y en a plus aujourd'hui qu'une cinquantaine à Montanou. Il y a donc une régression phénoménale de l'encadrement des jeunes par le sport sur ces quartiers.

Concernant le comité des fêtes, il y avait des personnes dynamiques, engagées. Mais on ne leur a pas apporté le soutien nécessaire. Dans ces quartiers, il y a une population adolescente dissipée, qui pose problème. Mais d'autant plus qu'il y a un problème d'encadrement que j'ai souvent évoqué ici.

La vraie question est de savoir si on accepte de mettre en place dans ces quartiers des professionnels qui aideront les associations à prendre en charge les problèmes, à passer la période creuse quand il y a des problèmes, ou si on laisse les associations se débrouiller toutes seules.

Nous avons à Montanou aujourd'hui une situation très difficile pour l'Agen F.C. Nous évoquons tout à l'heure le problème de la famille : il n'y a jamais eu de famille, je suis bien placé pour le savoir. Mais il y a eu un moment où, par la rétention de subventions, nous avons accéléré les problèmes. Aujourd'hui, le club est pratiquement en perte.

La réalité est que, d'année en année, on voit le tissu associatif se déliter. En 1995, vous m'avez répondu : *"mais M. Mazière, je ne partage pas votre point de vue sur les créations d'emplois"*. Aujourd'hui, Mme Francois-Poncet dit en parlant de la culture qu'il faut des professionnels porteurs de projets : il faut faire la même chose dans les quartiers. Car lorsque l'on voit une équipe composée d'un professionnel, d'un emploi-jeune et d'un CES, je pense que ce n'est pas avec cela que l'on peut faire que la vie associative tienne le coup compte tenu de la situation sociologique des quartiers. Il faut une toute autre politique sur ces problèmes là.

M. LOUART

A Montanou effectivement, lorsque la famille s'occupait du club, il n'y avait aucun volontaire. Maintenant, il en manque encore. Mais on ne peut nier qu'il y avait un problème avec cette famille.

Dr MAUROUX

Lorsque M. Mazière parle de subventions aux associations, je voudrais qu'il nous éclaire sur le devenir du fonds local associatif qui était un moyen simple de doubler les subventions que nous donnions aux associations. Il doit avoir beaucoup plus d'informations que nous dans ce domaine, et je voudrais qu'il nous dise quelle sera la contribution de l'Etat aux subventions d'associations cette année.

M. DIONIS du SEJOUR

Est abordé sur ce dossier un problème de fond, qui est le recul du mouvement associatif dans les cités. C'est d'abord dû à une transformation sociologique profonde de ces cités. La population des années 60 n'a rien à voir avec celle des années 2000.

La solution proposée par André Mazière est de dire : *"il faut mettre des fonctionnaires"*. Notre projet est différent. Il est de dire que le sport et la culture sont les vecteurs d'intégration les plus forts, et nous devons rendre hommage à ceux qui l'ont fait dans notre équipe comme Mme Francois-Poncet et J. Louis Mauroux.

A partir de cela, il faut qu'ils soient adaptés aux objectifs. De 6 à 12 ans, nous sommes favorables au fait que les gosses restent dans leur quartier, le plus près possible de leur maison et de leurs parents -car nous croyons aux liens familiaux-, et c'est la politique qui a été menée par J. Louis Mauroux.

Après 12 ans, l'intégration doit se faire dans les clubs sportifs. Et là se posent des problèmes de transport. C'est ce qu'a réussi le Florida. Et c'est la politique que nous proposons alors que la solution que vous proposez est trop "ringarde".

M. BEDOURET

Ce qui est ringard, ce sont les 6 000 francs accordés par rapport aux problèmes rencontrés. On donne des sommes fabuleuses à des clubs sportifs qui sont l'élite d'Agen. Et nous ne sommes pas capables de doubler une subvention à une association qui fait un travail extraordinaire. Je ne suis pas étonné que les enfants ne restent pas autour de leur maison en HLM, je vous expliquerai pourquoi.

Dr CHOLLET

Vous posez parfois de vraies questions. Mais quand je vous entends, aujourd'hui, vous me faites souffrir.

Je sais que vous nous avez même proposé de loger à Montanou ou à Tapie les fonctionnaires de l'ENAP.

Dr MAUROUX

M. Mazière parlait des décès d'associations. Je préfère parler des naissances. Je présume qu'il est allé aux fêtes de Barleté et de Tapie et qu'il a pu remarquer la qualité de ces fêtes. Et cette qualité a été amenée d'abord par l'aide apportée par le personnel municipal et par l'apport des associations locales. Mais on peut dire que ces fêtes n'ont rien à voir avec celles que l'on avait pu voir auparavant. Il y a de l'amélioration, et cette amélioration viendra aussi à Rodrigues.

M. MAZIERE

Quand Jean Louis Mauroux me parle de la qualité des fêtes d'aujourd'hui, je fais un peu d'histoire et je dis que les fêtes de Rodrigues de l'époque, c'était quelque chose.

Sur les emplois, ce n'est pas de la ringardise. Mais il faut reconnaître que ce n'est pas avec les emplois-jeunes et les CES que l'on fait avancer les choses. Il faut pouvoir soutenir les gens dans les problèmes. Et pour cela il faut des moyens, des équipes solides. C'est incontournable.

Autre chose, car dans les commissions on ne peut pas dire grand chose. J'avais déjà évoqué cette question mais je me rends compte que c'est de la naïveté car tout est verrouillé. Mais pour être allé à la fête de Tapie, je peux dire que je vois des véhicules de la Ville d'Agen se promener dans un état lamentable, et dans lesquels on transporte des enfants. M. le Maire, il faut faire quelque chose.

Dr MAUROUX

Sur les véhicules, je dirai qu'il y a deux véhicules neufs pour l'animation inscrits cette année.

Dr CHOLLET

Je crois que vous jetez de l'huile sur le feu en la matière. Nous sommes très concernés. Mais nous ne vivons pas dans un monde idéal. Nous avons 12 animateurs et nous en sommes à 28 animateurs. Un certain nombre sont en formation : la précarisation est en train de disparaître progressivement. Simplement nous voulons une qualification confirmée par des examens afin de pérenniser les emplois, ce que nous faisons.

Vous restez dans un schéma dépassé. Les difficultés légitiment un effort en la matière qui est fait, vous ne pouvez pas le nier. Bien sûr, cela amène une effervescence qui pose parfois problème. Il y a des problèmes de prévention dans un domaine que vous connaissez bien : c'est le problème des éducateurs, et il en manque je suis de votre avis. Nous avons fait des demandes dans ce sens, mais vous savez que les choses n'avancent pas du jour au lendemain. Nous y arriverons.

M. MAZIERE

M. le Maire, vous m'avez un jour traité de boutefeu. Pourtant je n'évoque pas les questions récentes de difficultés ici ou là. Je parle de politique, de politique d'animation concernant la vie urbaine.

Quant aux diplômes, il faudra me dire ce que vous entendez par là : il y a des diplômes qualifiants et des diplômes de colonies de vacances. Ce sont des niveaux différents et il faut savoir ce qu'est un diplôme dans le travail social.

Dr CHOLLET

Vous savez d'où nous sommes partis. Il y a des bacs + 2 partout actuellement. Vous êtes d'une mauvaise foi totale. Et je sais pourtant l'excellent professionnel que vous êtes.

M. BEDOURET

M. le Maire, je vous demanderai d'éviter les qualificatifs qui énervent. Nous ne pratiquons pas ce genre de coups bas, sinon où va t-on ?

Dr CHOLLET

Mon grand-père me disait : *"lorsque tu reçois une gifle, tends l'autre joue. Mais après, tu fais ce que tu veux"*. Alors je veux bien tendre la joue, mais après il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) ATTRIBUE au Comité d'animation de la cité de Rodrigues une subvention d'un montant de 6 KF pour l'organisation de la fête du quartier,

2°) DIT que la dépense sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations

et autres organismes de droit privé

Fonction 524 : Interventions sociales - Autres services

N° 03 - MODIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DU FONCIER NON BATI

M. RAUNIER, Adjoint au Maire

Mes chers collègues,

Lors du vote du budget primitif le 17 janvier dernier, dans le cadre du passage en taxe professionnelle unique (TPU), nous votions les nouveaux taux communaux de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti. En effet, le produit de taxe professionnelle est exclusivement dévolu à la communauté d'agglomération d'Agen et les taxes " ménages " reviennent aux communes membres. Les taux votés pour 2000, dans le respect d'une parfaite neutralité fiscale, correspondent aux taux communaux de 1999 additionnés aux taux intercommunaux de 1999.

Même dans le contexte très particulier du passage en TPU, la règle de lien entre les taux d'imposition plafonne la hausse de la taxe foncière pour les propriétés non bâties à celle de la taxe d'habitation. Nous ne pouvons donc additionner, comme nous l'avons fait, le taux communal de 1999 (46,15%) au taux intercommunal de 1999 (21,91%) pour la taxe sur le foncier non bâti.

L'incidence de cette modification favorable aux contribuables est marginale compte tenu de la faiblesse du foncier non bâti sur Agen. La perte de produit sera d'environ 32 KF pour la Ville.

Dr CHOLLET

C'est une bonne nouvelle. Nous commençons à baisser les impôts, si j'ai bien compris.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

VOTE un taux de taxe sur les propriétés foncières non bâties de 56,68%, qui respecte cette règle de lien des taux.

Pas d'autre intervention ? Je vous remercie. La séance est levée.